



COMMUNE DE FERNELMONT

AVIS ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS UNIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence Commune : ENVIRON/P.UNIQUE/03-23 - EECOCUR

Réf. DPA Namur : 10012358/UFO.dti

Le Collège communal de Fernelmont informe la population qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de **permis unique** suivante :

Objet : **Extension de la zone de stockage d'un établissement de gestion des déchets par un dépôt de matières minérales**

Demandeur(s) : EECOCUR – Environnement – Ecologie – Curage sa

Localisation : **5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue du Tronquoy, n° 47, sur la parcelle cadastrée DIV 5 Section B n° 570 R16 et 570 L21**

A l'examen du dossier de demande, l'ensemble des incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable sur l'environnement. En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures. Il n'y a pas à craindre des effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale, auprès du Service Urbanisme dont les bureaux sont situés rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, **du 23 janvier 2024 au 07 février 2024.**

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
17/01/2024	23/01/2024	Administration communale de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 07/02/2024 à 11h00	Collège communal de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et **uniquement** sur rendez-vous ainsi qu'un jour par semaine jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale, rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

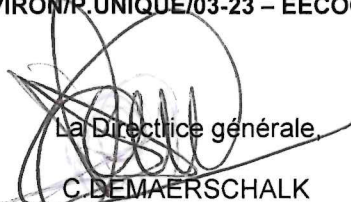
La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme : Madame MANSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@fernemont.be et/ou Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@fernemont.be


Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur : EECOCUR, rue du Tronquoy, n° 47 à 5380 FERNELMONT ;
- Du service urbanisme : aux adresses reprises ci-dessus ;
- Du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Direction de Namur-Luxembourg – Avenue Reine Astrid n° 39 à 5000 NAMUR – 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est les Fonctionnaires Technique et Délégué en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **ENVIRON/P.UNIQUE/03-23 – EECOCUR.**


La Directrice générale,
C. DEMAERSCHALK

A Fernelmont, le 15 janvier 2024 - Début d'affichage : le 17 janvier 2024

PAR LE COLLEGE
La Bourgmestre,
C. PLOMTEUX